



Compte-rendu - Comité du GAL Comminges Pyrénées – 6/12/2019 (Villeneuve de Rivière)

Liste des personnes présentes

Membres titulaires du collège public :	DUCLOS Jean-Yves SIOUTAC Gilbert LOUBEYRE Guy DOUGNAC Jean-Claude MARTIN Robert
Membres titulaires du collège privé :	SCHIAVON Françoise MERCIER Claire Emmanuelle MONTSARRAT Philippe MARTIN Rémy NEUMAN Jean-Pierre ADOUE Jean GOIRAND Georges DUVERNAY Joël
Membres suppléants du collège public ayant voix délibérative :	AUBERDIAC Michel CASTEX Jean-Bernard
Membres suppléants du collège privé ayant voix délibérative :	LASSERE Gisèle
Membres suppléants du collège public sans voix délibérative :	DE BRETAGNE Loïc

Double-quorum atteint

17 membres présents dont 16 votants sur 16 : dont 7 membres du collège public (sur 8) et 9 membres du collège privé (sur 9). La règle du double quorum est respectée (au moins la moitié des membres présents et au moins la moitié des présents appartiennent au collège du secteur privé).

Liste des personnes excusées

Membres du collège public	GASTO OUSTRIC Magali BOUBEE Alain BRILLAUD Philippe LACROIX Nathalie
Membre du collège privé	LEGUAY Florian ARTIGUES Nicolas PAULUS Cédric CASSING Myriam GODICHAUD Patrick SAUNIER BORRELL Philippe TALBOT Julie
Conseil Régional Occitanie	DELGA Carole LETOURNEUR Benjamin KOO Elia

Rappel de l'ordre du jour

9h – Programmation :

- « Animation – gestion du programme LEADER 2019 » du PETR Pays Comminges Pyrénées

9h10 – Point sur la mise en œuvre du programme

10h – Présentation d'un projet pour analyse préalable :

- « Equiper la cuisine du Bois Perché pour l'adapter à l'utilisation des produits locaux » de la Ligue de l'enseignement 31

Compte-rendu

Monsieur le Président du PETR Pays Comminges Pyrénées souhaite la bienvenue aux participants. Il constate le double quorum.

1/ Programmation

Animation/gestion 2019 du programme LEADER

Porteur de projet : Pays Comminges Pyrénées

Calendrier de mise en œuvre : janvier 2019 à décembre 2019

Fiche-action n° 11 : "Animer le programme LEADER et diffuser sa stratégie"

FEADER sollicité : 35 266.71 € (soit 60 % du montant total du projet)

Budget (dépenses éligibles)	Montant TTC (€)
Frais de rémunération	55 364,1
Frais de déplacements et de participation	1 483,75
Communication / adhésion Leader France et journée du "joli moi de l'Europe"	1 930
TOTAL	58 777,85

Aide FEADER sollicitée	35 266.71 €
Part de l'aide sollicitée par rapport à l'enveloppe dédiée à la fiche-action	19,1 %
Part de l'aide sollicitée par rapport à l'enveloppe totale	1,1 %

Plan de financement prévisionnel	Montant prévisionnel (€)	Taux (%)
Région	9 095,68	15,5
Autofinancement	14 415,46	24,5
Financement FEADER sollicité	35 266,71	60
TOTAL	58 777,85	100 %

Le Comité de programmation donne, à l'unanimité, un avis favorable au financement de cette opération.

2/ Point général sur le programme

Consommation de la maquette LEADER (hors programmation du 6/12/2019) et proposition de modification de la maquette financière

Nombre de dossiers présentés au GAL (analyse préalable)	52
Nombre de dossiers programmés	28
Montant des aides attribuées	1 419 087,18 €
% de la maquette globale	46,2 %
Paiements LEADER	4,4 % (dont un acompte)
Paiements via le Pass Avance (pour les structures privées, le Pays et les communes de moins de 2000 habitants)	3 %
Total des paiements (LEADER + Pass Avance)	7 %

Le tableau ci-dessous présente une projection des montants des aides sollicitées auprès du GAL pour les dossiers en cours d'instruction à la Région ou en attente de pièces complémentaires au Pays.

Ces dossiers seront peut-être programmés en mars 2020.

Les montants restant sur les fiches-actions 1 et 2 ne permettront pas de couvrir les aides sollicitées par 3 dossiers qui pourraient être instruits et programmés en mars.

Fiches-action GAL Comminges Pyrénées	Montants LEADER	Programmé	%	Reste à programmer	ESTIMATION montants aides sollicités des dossiers en cours d'instruction	Reste ou manque
1 - Patrimoine / culture	200 000 €	174 843,39 €	87,4%	25 157 €	37 308,50 €	-12 151,89 €
2 - Innovation / TIC / ESS	150 000 €	96 840,84 €	64,6%	53 159 €	63 564,00 €	-10 404,84 €
3 - Tourisme	600 000 €	313 688,11 €	52,3%	286 312 €	215 165,81 €	71 146,08 €
4 - Emploi local : Qualification des zones d'activités / Maintien et développement de l'activité en centres-bourgs	600 000 €	272 871,16 €	45,5%	327 129 €	197 730,00 €	129 398,84 €
5 - Equipements et services de proximité (hors santé)	460 000 €	224 444,00 €	48,8%	235 556 €	37 704,00 €	197 852,00 €
6 - Equipements et services de proximité (santé)	400 000 €	100 000,00 €	25,0%	300 000 €	220 000,00 €	80 000,00 €
7 - Agriculture locale / circuits-courts et agriculture biologique / Diversification des activités agricoles via l'agribourisme	145 000 €	41 203,20 €	28,4%	103 797 €	37 634,20 €	66 162,60 €
8 - Valorisation économique des ressources naturelles locales : forêt bois - artisanat	125 000 €	29 480,66 €	23,6%	95 519 €	28 800,00 €	66 719,34 €
9 - Mobilité / Economie d'énergie / Energies renouvelables (hors production) / Economie circulaire	180 000 €	57 268,10 €	31,8%	122 732 €	95 296,00 €	27 435,90 €
10 - Coopération	25 000 €	- €	0,0%	25 000 €		25 000,00 €
11 - Animation et gestion du GAL	185 000 €	143 714,43 €	77,7%	41 286 €	45 888,97 €	-4 603,40 €
TOTAL	3 070 000 €	1 419 087,18 €	46,2%	1 615 646 €		

Il est donc proposé au GAL de répartir l'enveloppe initialement dédiée à la coopération sur les enveloppes 1 et 2, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

La nouvelle maquette financière est présentée en annexe 1.

Les membres du comité valident la nouvelle répartition de l'enveloppe LEADER à l'unanimité. Les modifications seront apportées à l'annexe 2 de la convention LEADER.

En vertu des articles 4 et 10 de la convention LEADER entre le GAL Comminges Pyrénées, la Région Occitanie et l'Agence de services et de paiement, un courrier de notification pour une prise d'effet en date du 6 décembre 2019 sera transmis à la Région et à l'ASP.

Proposition de consultation écrite du 9 au 13 mars 2020 et de modification du règlement intérieur du GAL pour réduire le délai de consultation

Ci-dessous l'extrait du règlement intérieur du GAL prévoyant la consultation écrite, les modifications proposées sont surlignées en jaune :

« 6. Consultation écrite du Comité de programmation

Afin d'assurer la fluidité de la programmation, le Président du GAL peut décider de consulter par écrit les membres du Comité de programmation.

Il est possible de recourir à cette procédure pour que le Comité de programmation se prononce sur la sélection d'un ou plusieurs projets dans le cas où le délai de réunion du Comité de programmation est trop court. Ces cas d'urgence devront être justifiés par le bénéficiaire potentiel et seront appréciés par le Président du GAL.

Pour la consultation, l'ensemble des pièces nécessaires à l'examen du projet est transmis aux membres du Comité de programmation. Ces derniers disposent d'un délai de 8 jours pour rendre leur avis à compter de la date d'envoi du courrier de consultation.

Les envois se font par courriers électroniques. L'ensemble des pièces d'un dossier soumis à consultation écrite est à disposition des membres au siège du GAL.

Les avis sont comptabilisés via un vote en ligne.

La décision du Comité de programmation dans le cadre de la consultation écrite doit respecter le principe du double quorum précisé dans l'article 1.

Une notification de la décision retenue sera adressée aux membres du Comité de programmation (par courrier électronique). »

Les membres du comité valident les modifications du règlement intérieur du GAL.

En vertu des articles 5 et 10 de la convention LEADER entre le GAL Comminges Pyrénées, la Région Occitanie et l'Agence de services et de paiement, un courrier de notification pour une prise d'effet en date du 6 décembre 2019 sera transmis à la Région et à l'ASP.

Les membres valident également la consultation écrite du 6 au 13 mars 2020 qui sera mobilisée pour la programmation des dossiers instruits par la Région début d'année prochaine.

3/ Analyse préalable d'un nouveau projet

Les porteurs de projet ont été invités à venir présenter leur projet : 15 minutes sont dédiées pour un temps de présentation et d'échanges avec le comité. A l'issue de ce temps d'échange, un temps de discussion pour appréciation du projet se tient (auquel le porteur de projet et tout membre du comité partie prenante ne participent pas).

Equiper la cuisine du Bois Perché pour l'adapter à l'utilisation des produits locaux

Porteur de projet : Ligue de l'enseignement 31 (association)
Calendrier de mise en œuvre : décembre 2019 à décembre 2020
Fiche-action n° 8 : "Promouvoir une agriculture locale pérenne et diversifiée"
FEADER sollicité : 14 627,80 € (24 % du montant total du projet)

Budget (dépenses éligibles)	Montant (€ TTC)
Cellule de refroidissement	2623,32
Conteneurs isothermes mobiles	6324,91
Caisses isothermes	3974,40
Plaque eutectique	265,68
Gastro	587,40
Thermocelleuse	1111,68
Barquettes	1652,40
Four + support	8767,80
Eplucheuse	3406,32
Véhicule frigorifique électrique	32954,94
TOTAL	61668,85

Aide FEADER sollicitée	14 627,80 €
Part de l'aide sollicitée par rapport à l'enveloppe dédiée à la fiche-action	11,7 %
Part de l'aide sollicitée par rapport à l'enveloppe totale	0,5 %

Plan de financement prévisionnel	Montant prévisionnel (€)	Taux (%)
Etat (préciser) : FDI - Directe 31	17 353,64	28.14
Région	17 353,64	28.14
SOUS-TOTAL des financeurs publics nationaux	34 707,28	
Autofinancement	12 333,77	20
Financement FEADER sollicité	14 627,80	23.72
TOTAL	61 668,85	100 %

Présentation du projet par Emily Augade, secrétaire générale de la ligue de l'enseignement 31.

Échanges avec les porteurs de projet.

Le porteur de projet et Monsieur Neuman vice-président de la ligue 31 et membre du GAL quittent la salle et ne prennent pas part aux échanges.

Synthèse des échanges sur le projet : le GAL sera attentif à la complémentarité entre le projet et les démarches qui seront engagées par les communautés de communes en matière d'approvisionnement des cantines scolaires (projet notamment de cuisine centrale de la communauté de communes Cagire Garonne Salat).

Monsieur Jean-Yves DUCLOS

Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
 Pays Comminges Pyrénées
 et du Groupe d'action locale Comminges Pyrénées



ANNEXE 1 : ELEMENTS FINANCIERS

Version du 06/12/2019

Maquette financière

Montants des paiements prévus par fiche-action du GAL sur la période 2014-2023.

Sous mesure Sous mesure (19.2, 19.3, 19.4)	Fiche-action (n°)	Total des paiements prévus sur 2014-2023		
		Feader	Contrepartie nationale	Total du cofinancement (Feader + contrepartie nationale)
19.2	Action 1 : Mettre en valeur les ressources patrimoniales et culturelles locales	212 500 €	141 667 €	354 167 €
19.2	Action 2 : Renforcer l'innovation pour dynamiser l'attractivité économique	162 500 €	108 333 €	270 833 €
19.2	Action 3 : Développer la qualification et la diversification de l'offre touristique	600 000 €	400 000 €	1 000 000 €
19.2	Action 4 : Développer l'emploi local et dynamiser l'économie en milieu rural	600 000 €	400 000 €	1 000 000 €
19.2	Action 5 : Favoriser le maintien et la création de services et équipements de proximité	460 000 €	306 667 €	766 667 €
19.2	Action 6 : Adapter l'offre de soins aux besoins actuels et futurs	400 000 €	266 667 €	666 667 €
19.2	Action 7 : Promouvoir une agriculture locale pérenne et diversifiée	145 000 €	96 667 €	241 667 €
19.2	Action 8 : Faire des ressources naturelles un levier de développement local	125 000 €	83 333 €	208 333 €
19.2	Action 9 : Engager les acteurs du territoire dans la transition énergétique	180 000 €	120 000 €	300 000 €
19.3	Action 10 : Développer les projets de coopération			
19.4	Action 11 : Animer le programme LEADER et diffuser la stratégie	185 000 €	123 333 €	308 333 €
TOTAL		3 070 000 €	2 046 667 €	5 116 667 €